

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **21 OCT. 2021** ont été prescrites des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique de la révision des périmètres de protection du captage d'eau potable d'Alos et parcellaire en vue de déterminer les parcelles cessibles et les terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes au périmètre de protection du captage d'eau potable d'Alos sur le territoire de la commune de Jonquières

Cette enquête publique se déroulera pendant 29 jours et demi consécutifs, **du mardi 23 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 à 12 heures inclus** en mairie de Jonquières.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Madame Virginie LIABEUF, responsable du service urbanisme à Mazan.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête déclaration d'utilité, à feuillets non mobiles, ouverts, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et un registre d'enquête parcellaire, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le maire seront déposés en mairie de Jonquières, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public – Hôtel de Ville – 84150 JONQUIERES du lundi au vendredi de : 8h00 à 12h.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ainsi que sur le site internet de la Communauté des Communes du Pays Réuni d'Orange (https://www.ccpro.fr/enquetes_publicues/)

Le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur les registres ouverts à la mairie,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Jonquières – Hôtel de Ville – BP 90 – 84150 JONQUIERES
- faire parvenir ses observations au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-jonquieres@ccpro.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Jonquières – Hôtel de Ville le :

mardi 23 novembre 2021 de 9h à 12h

jeudi 16 décembre 2021 de 9h30 à 12h

mercredi 22 décembre 2021 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur remettra au préfet un rapport et ses conclusions motivées pour chacune des enquêtes dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et affaires foncières – 84 905 AVIGNON cedex 09 ainsi qu'à la mairie de Jonquières pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.pref.gouv.fr / Rubrique : enquetes publiques).

Avignon, le

Le Secrétaire Général
Christian GUYARD